

**Concours de subventions Projet**

**Partie 3 : Critères de sélection et échelle de cotation**

# Titre

Bienvenue à la partie 3 : Critères de sélection et échelle de cotation qui s’inscrit dans la série de modules d’apprentissage sur le concours de subventions Projet. Dans ce module, les évaluateurs verront comment interpréter et appliquer les critères de sélection afin d’être bien préparés et de participer efficacement au processus d’évaluation par les pairs.

# Boutons de la barre de lecture

Ce cours est conçu pour être suivi de manière autonome.

Utilisez la barre de lecture ci-dessous pour reprendre la lecture, passer d’une diapositive à l’autre, couper ou rétablir le son et afficher ou masquer les sous-titres. Vous pouvez également consulter la table des matières et réduire ou déplacer la barre de lecture.

# Critères de sélection

La présente section est consacrée à l’interprétation des critères de sélection pour le concours de subventions Projet.

# Critères de sélection 2

Dans le concours de subventions Projet, les évaluateurs doivent tenir compte de la situation des candidats, comme l’historique de congé, le stade de carrière, les domaines de recherche, les acquis expérientiels, un cheminement de carrière hors norme, des responsabilités familiales ou les répercussions de la pandémie. Ils doivent aussi tenir compte de son incidence sur les progrès et la productivité lorsqu’ils évaluent chaque critère. Selon la situation des candidats, la démonstration d’excellence devrait être manifeste par rapport à leurs pairs dans des domaines et à des stades de carrière semblables.

Voici d’autres éléments à prendre en compte :

* [l’évaluation des demandes présentées au comité de la recherche en santé autochtone](http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/49564.html#4.2.4);
* [l’évaluation de toutes les demandes qui comprennent un essai contrôlé randomisé](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.5) comme élément principal de la recherche, qui doit se faire à la lumière des critères d’évaluation propres à de tels essais, quel que soit le comité d’évaluation assigné à ces demandes;
* [l’évaluation des demandes assignées au comité sur la commercialisation](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.6), qui doit inclure une évaluation du plan technique et de recherche ainsi que du plan de commercialisation, en fonction de critères spécifiques;
* [l’évaluation des demandes assignées au comité d’évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes.](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.7)

# Critères de sélection 3

Axés essentiellement sur l’évaluation du concept et de la faisabilité d’un projet, les critères de sélection visent à déterminer les projets dont l’idée de départ est solide et importante, et dont le plan d’exécution est réalisable.

En interprétant les critères de sélection, il faut garder à l’esprit que la proposition puisse seulement avoir un impact fondamental ou mécaniste, qui est tout aussi important qu’un impact translationnel. L’impact ne se limite pas à la pertinence sur le plan clinique à court terme. Les évaluateurs doivent déterminer si les travaux permettront d’avancer considérablement le domaine de recherche proposé.

Le concept sera évalué au moyen du sous-critère « importance et impact de la recherche », qui évalue ce qui est proposé et la raison pour laquelle le projet mérite d’être réalisé. La faisabilité sera quant à elle évaluée au moyen de deux sous-critères « approches et méthodes », qui évalue comment et quand le projet devrait être réalisé, et « expertise, expérience et ressources », qui évalue qui participe et où.

# Importance et impact de la recherche

Le sous-critère « importance et impact de la recherche » vise à évaluer la qualité de la proposition.

Pour ce faire, il faut répondre aux questions suivantes :

* L’idée du projet est-elle créative?
* La justification du projet repose-t-elle sur un fondement solide?
* Le projet comporte-t-il un but et des objectifs généraux bien définis?
* Les contributions prévues du projet sont-elles susceptibles de faire progresser les connaissances fondamentales ou appliquées en santé, le système de soins de santé ou les résultats sur la santé?

Pour le moment, il ne s’agit pas d’évaluer la faisabilité du projet, l’expertise des candidats ou le potentiel de réussite. Ces aspects seront couverts par le deuxième critère (faisabilité).

La recherche proposée devrait être axée sur la résolution d’une question liée à un aspect du vaste domaine de la santé.

# Approches et méthodes

Le sous-critère « approches et méthodes » vise à évaluer la qualité de la structure et du plan du projet, y compris ses modalités d’exécution (COMMENT) et son échéancier (QUAND).

Pour ce faire, il faut répondre aux questions suivantes :

* Les approches et les méthodes conviennent-elles à la réalisation des retombées et des contributions proposées dans le but de faire progresser les connaissances liées à la santé, les soins de santé, les systèmes de santé ou les résultats sur la santé?
* Les délais d’exécution associés aux livrables du projet sont-ils réalistes?
* La proposition fait-elle mention de difficultés potentielles et de stratégies d’atténuation appropriées?

Les candidats devraient intégrer [les considérations pertinentes relatives au sexe et au genre, à la recherche sur la santé des Autochtones et aux approches d’application des connaissances.](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.2.b-1)

# Expertise, expérience et ressources

Le sous-critère « expertise, expérience et ressources » sert à évaluer la pertinence de la combinaison d’expertise, d’expérience et de ressources des candidats et de leur établissement ou organisme, dans la perspective de la capacité à atteindre collectivement les objectifs du projet.

Pour ce faire, il faut répondre aux questions suivantes :

* Les candidats possèdent-ils l’expérience et l’expertise voulues pour diriger le projet et produire les retombées et contributions proposées?
* Le niveau de participation des candidats est-il suffisant?
* Le projet a-t-il lieu dans un contexte (établissement d’enseignement ou autre organisme) facilitant sa réalisation et sa réussite?
* Le candidat démontre-t-il adéquatement sa productivité, les progrès et les retombées de son programme de recherche?

Les évaluateurs doivent mesurer la productivité et les progrès de façon générale en prenant en considération toute une gamme de contributions et de retombées, ainsi que la situation des candidats et son incidence sur leur parcours.

Les indicateurs comme le nombre de publications et de citations ou la valeur et le nombre des subventions de recherche reçues ne devraient pas être examinés hors contexte pour évaluer la productivité et les progrès. Les évaluateurs ne doivent donc pas se servir d’indicateurs bibliométriques, tels que les facteurs d’impact, comme mesure de rechange d’appréciation de la qualité et de l’incidence d’un article de recherche. Comme l’indique la DORA, « le contenu scientifique d’un article est beaucoup plus important que les indicateurs de publication ou l’image de marque de la revue dans laquelle il a été publié ».

# Échelle de cotation

La présente section détaille l’échelle de cotation du concours de subventions Projet.

# Échelle de cotation 2

Par souci d’uniformité, les évaluateurs doivent utiliser une échelle de cotation commune. Une demande qui s’inscrit dans la partie supérieure suivante de cette échelle est jugée subventionnable :

Entre 4,5 et 4,9 : la demande est novatrice et comble une lacune importante dans les connaissances. Elle présente peu de faiblesses et démontre que les chercheurs disposent d’une combinaison d’expertise, d’expérience et de ressources exhaustives pour effectuer la recherche.

Entre 4,0 et 4,4 : la demande est très intéressante et les percées possibles sont importantes. Elle démontre que l’équipe de recherche dispose d’une combinaison d’expertise, d’expérience et de ressources appropriées pour effectuer la recherche, bien que certains aspects doivent être légèrement améliorés ou que la description de l’impact ne soit pas claire.

Entre 3,5 et 3,9 : bien que fascinante, la demande a une portée ou des retombées limitées. Elle peut avoir soulevé des doutes quant à sa faisabilité ou à l’équipe de recherche proposée; autrement dit, la demande comporte des points forts, mais doit être retravaillée.

# Échelle de cotation 3

Une demande qui s’inscrit dans la partie inférieure de l’échelle ne sera pas financée :

Entre 3,0 et 3,4 : la demande a ses bons coups, mais elle comporte de nombreuses limites.

Entre 0 et 2,9 : la demande comporte des failles importantes et n’est pas prête à être financée.

# Évaluation du budget

Dans cette section, les évaluateurs verront comment évaluer le budget demandé dans le cadre du concours de subventions Projet.

# Évaluation du budget 2

Une autre composante du processus est l’évaluation du budget. Les évaluateurs examinent le budget demandé et la justification afférente, sans toutefois en produire un examen détaillé, point par point.

Les évaluateurs doivent déterminer si le budget demandé est approprié pour soutenir le projet proposé et s’il est réaliste et bien justifié par rapport aux fonds actuellement détenus par le candidat. Il incombe au candidat d’indiquer clairement pourquoi les fonds demandés sont requis et en quoi ils se distinguent des fonds actuellement détenus. Les évaluateurs peuvent recommander que le budget demandé reste inchangé ou qu’il soit réduit.

Les évaluateurs sont tenus de fournir des commentaires dans la section « Recommandation budgétaire » de leur évaluation afin d’appuyer leur recommandation, peu importe qu’il s’agisse de maintenir le budget demandé ou de le réduire.

L’évaluation du budget ne doit pas être prise en compte dans l’évaluation scientifique et ne doit donc pas influer sur la cotation des demandes.

Bien que les recommandations budgétaires ne soient pas prises en considération dans la cote générale d’une demande, les IRSC comptent sur l’expérience et le jugement des évaluateurs pour estimer les besoins budgétaires des projets proposés.

# Autres ressources

Les ressources affichées à l’écran vous fourniront des renseignements supplémentaires pour vous préparer à l’évaluation des demandes présentées au concours de subventions Projet. Avant de quitter le module, veuillez [remplir le sondage](https://na1se.voxco.com/SE/?st=10PfBH%2FDtvEcxol14HJ5LxgWmvQxASesd4xLujB%2BaBA%3D&lang=FR) afin d’aider les IRSC à faire le suivi et à améliorer la qualité de l’apprentissage.

Vous pouvez quitter le module et [retourner à la page d’apprentissage](https://cihr-irsc.gc.ca/f/50559.html?filter=projet) ou passer à la partie suivante de la série de modules d’apprentissage sur le concours de subventions Projet, soit la [partie 4 : Rôles des membres du comité](https://cihr-irsc.gc.ca/lms/f/cor/projet-04-roles-des-membres-du-comite).